



L'INTERSYNDICALE



GREVE ILLIMITÉE

à partir du 05 janvier 2021



A l'ensemble des salariés de l'ADAPEI de la Sarthe

Suite à votre forte mobilisation du 4 décembre 2020 par les pétitions et celle du 18 décembre 2020, nous vous informons que **NOUS POURSUIVONS** notre mouvement en **GREVE ILLIMITÉE** jusqu'au retrait du Projet seul et unique de la Direction Générale qui n'entend pas nos revendications légitimes !



Nous sommes conscients de l'enjeu que cela représente financièrement



POUR CELA, VOICI LES MODALITÉS DE LA GREVE ILLIMITÉE

- Actions ponctuelles sur l'ensemble des sites ou pôles où nous serons à vos côtés !
- La grève se fera sur des temps que VOUS DECIDEREZ sur chaque site !
- Vous ne préviendrez qu'au **dernier moment** afin de préserver nos actions et ainsi montrer **VOTRE UTILITÉ** à la Direction et votre attachement à la **QUALITÉ** de votre **ACCOMPAGNEMENT** !

⇒ De ce fait (*même si vous n'avez aucune obligation de le faire*), quand vous quitterez votre poste, envoyez un mail à votre Direction pour l'informer que vous êtes en grève et un second à votre reprise de service.

VOUS ETES TOUTES ET TOUS COUVERTS PAR L'INTERSYNDICALE !

⇒ Si vous rencontrez des difficultés ou pressions, les Délégués Syndicaux sont à votre disposition pour rappeler à la Direction, les Droits des Salariés en Grève ...(*)

(*) *Le salarié ne peut être ni sanctionné, ni licencié en raison de l'exercice normal du **droit de grève** (article L1132-2 du code du travail). De fait, le licenciement prononcé, en l'absence d'une faute lourde, est nul de plein **droit** (article L2511-1 du code du travail). Il constitue une violation au **droit de grève**.*

CONFIDENTIEL

**Le 1^{er} mouvement aura lieu ce jeudi 7 janvier 2021
à partir de 15h00 à l'ESAT Les Prairies**

CONFIDENTIEL

Nous appelons en priorité sur ce temps, les référents de proximité, les salariés en congés, en repos, afin de limiter la perte de salaires. Bien entendu, celles et ceux qui le souhaitent, peuvent également se mettre en grève ce jour-là, le temps qu'ils le souhaitent.



⇒ Nous vous informerons toutes les semaines des actions sur les différents sites.

IMPORTANT : Si vous voulez communiquer avec des banderoles, affiches etc, vous devez le faire **à l'extérieur** des bâtiments de votre établissement

L'union fait la force, nous ne lâcherons pas et c'est avec vous et pour vous que nous réussirons à préserver nos Droits dans l'intérêt de tous ! Bonne année. L'Intersyndicale.